

12

Traité Sur l'arrivintégration des êtres créés  
dans leur première propriété, vertu, et puissance  
Spirituelle Divine

Dieu ayant créé pour sa propre gloire dans son immensité divine, des Esprits distincts d'e lui, pour qu'ils exerçassent le Culte que cette divinité leur avoit fixé, et prescrit par des loix Immuables et des preceptes et commandements éternels, et Inaltérables; Ces premiers êtres Spirituels créés par Dieu furent donc créés libres et indépendants du Créateur quand à leurs volontés, et actions, Spirituelles, Ils étoient donc par ce moyen créés avec leur libre arbitre ce qui ne peut se croire d'essence sans d'e lui et sa faculté, la propriété, et la vertu personnelle des premiers êtres créés que l'Eternel avoit émanés de son sein d'e sa divinité, pour qu'ils opérassent avec précision dans le bornes qui leur avoient été données et assignées par le Créateur pour être à leur seule disposition, et puissance. C'étoit positivement dans ce lieu où ces êtres Spirituels premiers devoient rendre le Culte qu'ils devoient à leur Créateur pour lequel Ils avoient été créés, Ces êtres ne peuvent point nier, et ignorer les Conventions que leur Créateur avoit faites avec eux, en leur donnant des loix, — preceptes, et commandements; C'est par ces mêmes loix qu'ils ont souscrit à cette Grande Convention en l'a —